

DECROCHAGE SCOLAIRE

Demi-jours : « La répression pure »

Le système des demi-jours d'absence injustifiée à l'école, c'est juste une punition. Très exagérée, de surcroît, si on en croit cette ASBL de parents en colère.

● **Pascale SERRET**

La ministre de l'Enseignement Joëlle Milquet travaille sur le dossier du décrochage scolaire. Elle promet de venir bientôt avec des pistes globales, sans se contenter de réformer seulement le système des demi-jours d'absence injustifiée (lire « *Absentéisme scolaire : en finir avec les demi-jours ?* », dans nos éditions du 20 décembre).

Une chose est certaine : du côté de l'ASBL « Association de parents luttant contre l'échec et l'abandon scolaires », on ne regrettera pas ces demi-jours d'absence injustifiée, qui sont le « *reflet de notre éducation punitive* ».

Et s'ils ont été inventés pour réduire l'abandon scolaire, « *force est de constater que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'y est pas arrivée* », disent ces « *parents fâchés* ».

« Pourquoi sont-ils absents ? »

« *Pendant qu'on fait ça, on ne se pose pas la seule vraie question : pourquoi les enfants ne sont-ils pas à l'école ? Il y a mille raisons pour ça. Ça peut être une question de mal-être, de racket, une façon d'éviter un contrôle, d'éviter l'échec...* »

développe Corinne De Cuyper, de l'ASBL. « *L'Enquête PROMES de l'ULB (sur la santé des élèves de l'enseignement secondaire) parlait de ce mal-être des jeunes.* »

Les parents ne sont pas toujours alertés par les petits malaises des élèves. Ou n'ont pas les moyens de payer une consultation pour un certificat médical. « *Sans compter que certaines écoles n'acceptent pas les certificats, même sans médecin contrôleur, ou convertissent un simple retard en demi-jour d'absence sans motif* », poursuit-elle.

« Démesuré... »

Et ne lui parlez pas du statut d'élève libre, qui est réservé aux étudiants du secondaire ayant épuisé leur quota des 20 demi-jours. « *C'est un statut épouvantable* », s'énerve Corinne De Cuyper. « *L'élève peut demander à la ministre une grâce ministérielle. Mais la réponse met au moins deux mois à arriver. Et pendant ce temps, ce qu'on fait de l'élève est laissé à l'appréciation de l'école. Et l'année ne sera pas validée comme réussie. Ce n'est certainement pas comme ça qu'on va les aider. Cette punition est démesurée, honteuse* », condamne l'ASBL.

Qui a une certitude : on peut faire franchement mieux pour « accrocher » les jeunes en décrochage. « *On parle toujours d'obligation scolaire comme en 1919. C'est de droit à l'éducation dont il est question, dans la Convention des Droits de l'Enfant.* » ■